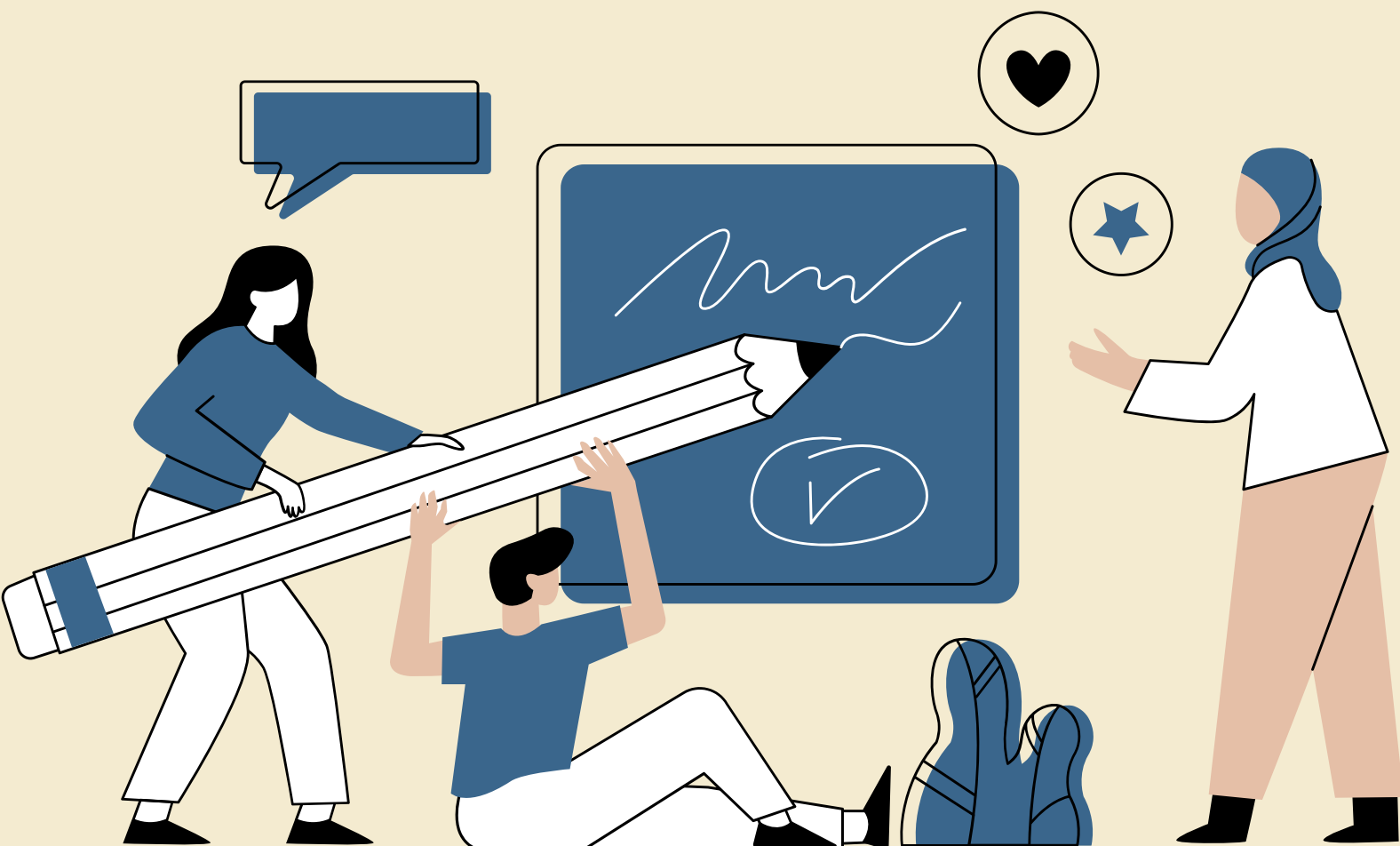


# Hackathon

## L'acte de création en question :

Le cas des performances empêchées  
du Bureau des dépôts

du 8 au 10 novembre 2022



# Le Hackathon : de quoi s'agit-il ?

## Pourquoi ?

### Pour dépasser les dangers de l'hyperspécialisation et apprendre à travailler ensemble

Notre éducation et nos modes de pensées nous ont appris à séparer et cloisonner les savoirs, non à les relier. Pour prendre au sérieux la posture transdisciplinaire, nous devons nous pencher sur la division du travail scientifique et sur les moyens et opportunités de les connecter et les reconnecter.

### **En somme, nous devons apprendre à travailler ensemble !**

Les hackathons de la Ligue nous offrent un mode innovant de recherche transdisciplinaire. Edgar Morin expliquait récemment que l'hyperspécialisation empêche de voir le global, parce qu'elle fragmente et parcellise, parce qu'elle empêche de voir l'essentiel. Or les problèmes sont par nature essentiels, singuliers et globaux !

### **Commençons par apprendre à parler le même langage...**

Les concepts et notions des différentes disciplines ont souvent été façonnés de manière isolée et sans chercher de convergence. L'économiste parle des emplois artistiques, le sociologue parle du travail artistique et les deux concepts ne renvoient pas à la même chose... Quant au juriste, il ne s'intéresse ni à l'emploi, ni au travail, il concentre son attention sur le fruit de l'activité de création : l'œuvre de l'esprit.

Ce sont ces constats qui amènent aujourd'hui notre organisation syndicale à proposer ces nouvelles formes de rencontre. Ces manifestations originales sont l'occasion de réfléchir ensemble et collectivement aux statuts et droits des auteurs.

# Le Hackathon : de quoi s'agit-il ?

## Présentation de l'évènement

Contraction de « Hack » et de « Marathon », un « Hackathon » est un rassemblement de plusieurs professions qui, dans un laps de temps limité, élaborent des propositions et des applications innovantes sur un sujet précis. Un Hackathon est à l'origine une compétition de développement informatique, qui se décline depuis dans tous types de domaines. Cet évènement permet de mettre en avant la créativité et les connaissances des participants qui construisent un projet en équipe.

## Pourquoi organiser un Hackathon ?

L'intérêt tout particulier de cette organisation est le rapprochement des idées et des acteurs de l'écosystème de la création.

Bien qu'ils soient tout aussi indispensables, nous avons pu observer que les événements habituellement organisés pour réunir des acteurs du milieu tels que les colloques, tables rondes ou conférences ont le désavantage de ne pas assez favoriser la synergie des pensées. Les sujets y sont exposés, mais rarement discutés ne favorisant alors pas une construction fondamentalement commune à l'ensemble des participants.

Les Hackathons sont un outil très intéressant qui permet aux acteurs de réfléchir ensemble sur un sujet et d'envisager des pistes concertées et pratiques de transformation. Il est fondamental pour l'aboutissement de solutions concrètes de convier aux différents ateliers des professionnels de l'écosystème de la création, qui souvent ont perdu l'habitude de travailler ensemble.

En outre, en s'invitant partout en régions, ces événements permettent de favoriser une dynamique nationale indispensable à l'écosystème de la création. Les Hackathons nous offrent une expérience intellectuelle et humaine inédite à l'origine de résultats concrets pour tous les acteurs de l'écosystème de la création.

# Présentation des ateliers

## Atelier 1.

### Comment répondre aux atteintes portées au nom du droit des étrangers aux œuvres du Bureau des dépositions, à leurs auteurs, à leurs diffuseurs, à leurs acquéreurs et à leurs publics ?

Le 25 juin 2022, alors que les co-auteurs d'une performance étaient invités à Bordeaux par le festival Chahuts, au CAPC-arc-en-rêve, deux d'entre eux ont été arrêtés en gare de Perrache à Lyon et retenus administrativement. Relâchés dans la soirée, ils ont été notifiés chacun d'une OQTF -Obligation à Quitter le Territoire Français-. Le 26 juin, encore dans un état de choc, les deux co-auteurs n'ont pas pu performer l'oeuvre, qui n'a donc pas été diffusée. C'est à partir de ce cas récent et réel que nous souhaitons ouvrir un questionnement portant sur les liens entre droit d'auteur et droit des étrangers. Comment répondre collectivement de cette situation d'empêchement?

Les performances du Bureau des dépositions sont intitulées *Exercice de justice spéculative*, en création depuis 2018, et *Minen Kolotiri. Sculpter le droit par le droit*, en création depuis 2020. Elles s'appuient sur des études en sciences humaines, en art, en droit. Le Bureau des dépositions désigne l'ensemble des co-autrices, co-auteurs de ces performances : Mamadou Djouldé Baldé †, Ben Bangoura, Aliou Diallo, Pathé Diallo, Mamy Kaba, Ousmane Kouyaté, Laye Diakité, Sarah Mekdjian, Marie Moreau, Saâ Raphaël Moundekeno.

Les dix co-autrices et co-auteurs étudient ensemble, écrivent et publient des textes, et les performant en public depuis des temps de lecture et d'improvisation, qui les prolongent et les questionnent. Leurs performances, activées depuis des institutions artistiques et scientifiques, reposent sur un contrat de co-auctorialité signé entre l'ensemble des co-auteurs, co-autrices. Ce contrat stipule qu'elles et ils sont non-interchangeables, non-remplaçables, les œuvres sont créées *intuitu personae*. Les performances, pour être créées et diffusées, nécessitent la co-présence physique de l'ensemble des co-autrices, co-auteurs volontaires.

Dans le cas d'une absence en raison d'un changement de situation administrative (privation de liberté, placement en rétention, expulsion...), les performances ne peuvent pas continuer à être créées, ni être diffusées.

L'idée générale est d'interroger le droit d'auteur, et en particulier la notion d'œuvre et d'auctorialité, à l'aune des empêchements et atteintes exprimés par les auteurs, acquéreurs, diffuseurs, publics des œuvres du Bureau des dépositions.

# Présentation des ateliers

## Atelier 2.

### **La création d'un guide dans le cas d'empêchements de la création, de la diffusion et de l'acquisition d'œuvres, du fait du droit des étrangers**

Le Code de la propriété intellectuelle ne prévoit pas de discrimination quant à la nationalité de l'auteur d'une œuvre. Toute personne qui crée une œuvre de l'esprit sur le territoire français est considérée comme auteur et peut revendiquer les droits qui sont afférents à cette qualité.

En réalité, dans le quotidien d'un auteur, le droit de la propriété intellectuelle n'est pas prédominant et il doit faire face à des considérations plus pratiques. Le droit de la sécurité sociale, le droit fiscal, le droit du travail ou encore le droit des étrangers sont autant de notions que doit maîtriser un auteur, de nationalité française ou non, pour pouvoir exercer pleinement son métier d'auteur et communiquer ses œuvres aux publics.

Les expériences des co-auteurs du Bureau des dépositions témoignent d'empêchements que rencontrent les auteurs étrangers en France, de même que les institutions diffuseurs, les acquéreurs, les publics qui ne peuvent, de fait, pas non plus faire l'expérience des œuvres.

Cet atelier sera une occasion inédite de réfléchir collectivement au statut des auteurs étrangers et à l'exercice du droit d'auteur sur le territoire.

Les participants de l'atelier auront pour ambition de créer un guide pratique à destination des auteurs, mais aussi des diffuseurs expliquant les points essentiels à la création par des auteurs de nationalités étrangères. Ce document regroupera des notions de droit d'auteur mais aussi de droit fiscal, social et de droit des étrangers.

# Planning de l'évènement

## Mardi 08 novembre 2022

**18h30** : Accueil des participants

**19h** : *Sculpter le droit par le droit*. Performance des co-auteurs, co-autrices du Bureau des dépositions. **CCN2 Centre chorégraphique national de Grenoble**, 4 Rue Paul Claudel.

**20h** : Dîner au **ATYPIK ET COMPAGNIE**, 10 Place Edmond Arnaud.

## Mercredi 09 novembre 2022

**9h-11h** : Présentation de l'évènement - **MSH**, 1221 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères

**11h-19h30** : Répartition en groupes de travail - Maison de la Création et de l'Innovation - **MaCI** - salles 210 et 211 - 339 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

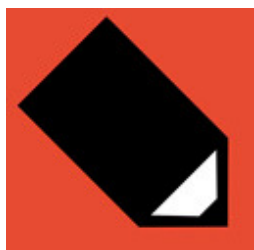
*Déjeuner sur place à la Maison de la Création et de l'Innovation - Rez-de-chaussée, préparé par le chef Florent Boulloud, L'Excellence Traiteur.*

**20h** : Dîner **Flam's Grenoble**, 14 rue Chenoise à Grenoble.

## Jeudi 10 novembre 2022

**9h00-12h00** : Synthèse des travaux et conclusion du hackathon - **MSH**, 1221 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères

# Organisateurs et partenaires



## La Ligue des auteurs professionnels

La Ligue des Auteurs Professionnels est un syndicat d'auteurs et d'autrices du livre issu d'un rassemblement inédit d'un collectif d'auteurs et d'une fédération d'organisations. Tous se liguent pour sauvegarder leur métier et améliorer les conditions de création de tous les créateurs et créatrices.



## Les JUSPI

Les Jeunes Universitaires Spécialisés en Propriété Intellectuelle (JUSPI) réunissent de jeunes docteurs, maîtres de conférences et professeurs spécialisés dans la matière. Les JUSPI sont nés en 2012 d'une rencontre de jeunes docteurs spécialisés en droit de la propriété intellectuelle, fraîchement qualifiés par le CNU.

## BUREAU DES DEPOSITIONS

## Association exCes, Grenoble

a pour but de promouvoir la recherche, la création, la production et la diffusion d'œuvres performatives, plastiques, sculpturales, sonores, cinématographiques et multimédias. Depuis 2018, l'ex.C.es co produit les plateaux radios et assemblées "Ouvrer les limites du droit" avec la Radio R22 tout monde et le laboratoire PACTE.



## L'équipe de recherche Transversales - UR en droit (ex-DCT)

comprend une trentaine d'enseignants-chercheurs en droit public et privé issus de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lyon 2. Elle s'organise autour de plusieurs axes de recherche, dont un axe Droits fondamentaux, Justice et Régulation (dont relève un DU en droit des étrangers) et un axe Art et Patrimoine (auquel est rattaché un Master 2 en droit de la propriété intellectuelle). En prise avec son environnement direct, l'équipe Transversales travaille avec les différents partenaires institutionnels et économiques locaux et nationaux.



## PACTE

Laboratoire de sciences sociales , Université Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble (UMR 5194)



# Organisateurs et partenaires



## Le CFC

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les droits d'auteur du livre et de la presse pour les copies de leurs contenus par les secteurs professionnel et pédagogique.

Il autorise contractuellement les organisations à rediffuser des contenus de presse et de livres dans le respect du droit d'auteur et redistribue les redevances, perçues auprès de ces organisations, aux auteurs et aux éditeurs des œuvres copiées.



## La Sofia

La Sofia, Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, est un organisme de gestion collective, administré à parité par les auteurs et les éditeurs, dans le domaine exclusif du livre



## L'ADAGP- Actions Culturelles

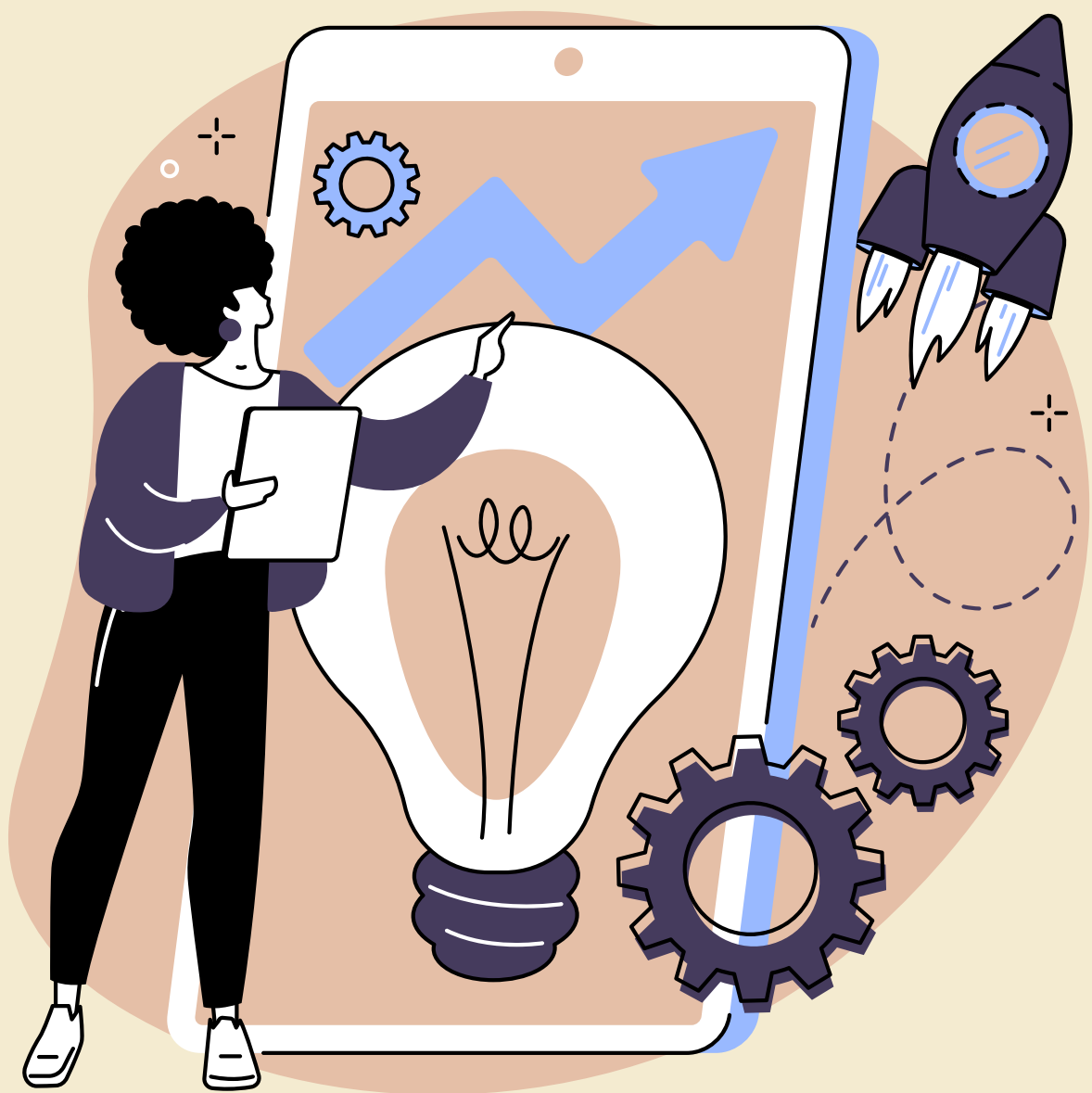
Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui près de 200 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, graffiti, création numérique, art vidéo...



Le CUERPI, centre universitaire d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle, qui est aujourd'hui rattaché au CRJ (Centre de recherches juridiques, EA 1965), est une équipe connue de longue date de tous les spécialistes et professionnels du droit des créations immatérielles.

Organisateur de colloques annuels consacrés à l'étude des avancées du droit de la Propriété Intellectuelle, il offre la possibilité aux étudiants de faire une thèse.

# HACKATHON 2022



Informations : Stéphanie Le Cam, [direction@ligue.auteur.pro](mailto:direction@ligue.auteur.pro)